



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2025 LIGUE RÉGIONALE DE TIR DE LORRAINE

CONVOCATION

DESTINATAIRES :

LES PRÉSIDENTS DE CLUB

Pour info : LE COMITÉ-DIRECTEUR

Madame, Monsieur,

Conformément aux statuts et au règlement intérieur, j'ai l'honneur de vous informer que l'**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE** de la **LIGUE RÉGIONALE DE TIR DE LORRAINE** se tiendra :

DIMANCHE 16 NOVEMBRE 2025 - à 08 heures 30

À L'AMPHITHEATRE

Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin

54510 TOMBLAINE

(Digicode 3050)

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 08.30** 1. Accueil des membres - Émargement - Distribution des boîtiers de vote
- 09.00** 2. Ouverture de la séance - Désignation des assesseurs
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17/11/2024
- 4. Rapport moral du Président
- 5. Rapport d'activités et statistiques
- 6. Rapports et projets des commissions
- 7. Vote d'approbation valant quitus de gestion au Comité-Directeur et au Trésorier
 - Rapport de gestion du Trésorier
 - Rapport de la commission de contrôle
 - Rapports du commissaire aux comptes
- 8. Affectation du résultat de l'exercice 2024-2025
- 9. Présentation et approbation du budget prévisionnel 2025-2026
- 10. Présentation et approbation du règlement financier
- 11. Montants des cotisations pour la saison 2026-2027
- 12. Renouvellement de la commission de contrôle
- 13. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes
- 14. Cooptation au comité-directeur
- 15. Désignation des délégués à l'assemblée générale
- 16. Présentation et approbation du plan de développement 2026-2029
- 17. Questions diverses *

- * Il sera répondu aux questions orales qui seront posées. Cependant, il est recommandé d'adresser les questions complexes par courrier **au plus tard avant le lundi 3 novembre 2025.**

La réunion sera suivie d'une présentation du **défibrillateur Clark**, par la société **Lifeaz**, proposé dans le cadre du partenariat avec la FFTir. Cette présentation permettra aux participants de mieux comprendre les enjeux de la sécurité et de la prévention dans les clubs de tir, ainsi que l'importance de disposer d'équipements adaptés pour intervenir rapidement.

∴

En vertu des dispositions de nos statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire ne pourra valablement délibérer que si le quart des Sociétés de Tir, représentant au moins le quart des voix, sont présentes ou représentées.

En cas de renouvellement ou de modification du Comité de votre Club, vous devez en aviser la Ligue par écrit avant cette Assemblée.

Conformément aux statuts, il est rappelé que :

- seuls les représentants des Sociétés de Tir ont le droit de voter et d'intervenir. Chaque Société de Tir est représentée par son Président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par un membre de la Société de Tir mandaté à cet effet par le Président,
- les représentants des Sociétés de Tir doivent être à jour de leur licence 2025/2026 le jour de l'Assemblée,
- la Société de Tir doit être à jour de sa cotisation fédérale 2025/2026,
- le vote par procuration est possible ; il ne peut être exercé que par le représentant d'une autre Société du même département, nul ne peut détenir plus de deux pouvoirs. Ces représentants doivent être porteurs de la licence fédérale en cours de validité,

ÉMARGEMENT ET VOTES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le dispositif VoteBox sera utilisé pour l'ensemble des votes en présentiel.

Les boîtiers de vote électroniques sont paramétrés selon le pouvoir votatif de chaque représentant. Chaque boîtier est nominatif.

Le nombre de voix de chaque représentant est inscrit sur le listing d'émargement de remise des boîtiers.

Les boîtiers sont paramétrés en vote secret (chaque votant et son vote ne peuvent pas être identifiés).

ÉLECTION DES CONTRÔLEURS AUX COMPTES

L'Assemblée Générale doit désigner deux contrôleurs aux comptes, non élus au Comité-Directeur.

Les membres sont nommés pour un mandat renouvelable d'un an.

Il est proposé de renouveler les mandats de MM. JAMMART Pierre et Dominique MASSEROLI pour une durée d'un an.

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA LIGUE A L'AG FÉDÉRALE

L'Assemblée Générale doit désigner deux délégués + deux suppléants pour représenter la Ligue à l'Assemblée Générale Fédérale.

Pour les deux élections, les candidats devront être à jour de leur licence 2025-2026.

Les candidatures devront être adressées au siège de la Ligue à l'aide des imprimés spécifiques (disponibles sur le site internet) **au plus tard LE JEUDI 30 OCTOBRE 2025** (date de la poste ou du mail faisant foi).

∴

REMISE DES DISTINCTIONS ET DES KITS ECOLES DE TIR

Les distinctions et les kits écoles de tir seront remis au cours du repas de clôture servi vers 12h45 à l'ESPACE LORRAINE de la Maison Régionale des Sports.

RÉSERVATION DES REPAS

Le repas est pris en charge par la Ligue à raison d'un mandataire par club, à condition de vous inscrire sur les fiches d'inscription.

Seuls les repas réservés seront garantis.

∴

Afin d'assurer le maximum d'efficacité, vous voudrez bien retourner les documents suivants, ***au plus tard avant LE LUNDI 3 NOVEMBRE 2025*** :

- Fiche d'inscription (2 personnes par club maximum)
- Pouvoir, si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée.

∴

Je vous remercie de mettre tout en œuvre afin que votre club soit présent ou représenté à ce grand moment de notre vie associative.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.


Dominique KAISER
Président

Pièces jointes

- Fiche d'inscription
- Pouvoir
- Candidature contrôleurs aux comptes
- Candidature porteurs de voix AG fédérale

Tous les documents sont aussi publiés sur le site internet de la Ligue.